

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 juillet à 18h00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, Mme CANAPI, M. PERRINO, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PATRON, Mme HOTIN-LETANG, M. PILLOUD, Mme VINCENT, M. JEUNEMAITRE, M. JIBRIL, Mme RAMEAUX, M. GAUFILLIER, M. VAUVRE, Mme MAIRE, Mme DELVAUX, M. GRAJQEVCI, Mme ENAMA, M. VOELTZEL, Mme BOURDON-MOLLOT (arrivée à 18h23), Mme FONTAINE, Mme COUSIN, M. MECREANT, M. ROULET, M. DESSELAS, Mme BORTOLUZZI, M. CAVE, M. LIMONGI, M. AUDO
Excusé(s) représenté(s)	Mme PATYK, conseillère municipale, par M. VOELTZEL M. AJJAJI, conseiller municipal, par M. PATRON Mme BOURDON-MOLLOT, conseillère municipale, par M. LAVENKA (jusqu'à 18h23) M. FERTEL, conseiller municipal, par Mme CANAPI
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme PRADOUX

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	30.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 01 juillet 2026	

---oooOooo---

N° 2026.60

BAPTEME DE RUE

« RUE DU CAPORAL JEAN-PAUL LE FLOHIC »

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20260708-DEL-2026-60-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses dispositions relatives aux compétences du Conseil municipal en matière de dénomination des voies communales.
- CONSIDERANT la volonté de la municipalité de rendre hommage au Caporal Jean-Paul LE FLOHIC à l'occasion du cinquantième anniversaire de son décès en service le 21 juillet 1976 alors qu'il participait à une opération de secours destinée à porter assistance à des ouvriers pris d'un malaise dans une mine d'argile au hameau de Richebourg sur la commune de Lechelle,
- En reconnaissance de son engagement et de son dévouement en attribuant son nom à une voie communale, il est proposé de changer la dénomination de la « rue de la Prairie » en « rue du Caporal Jean-Paul LE FLOHIC.

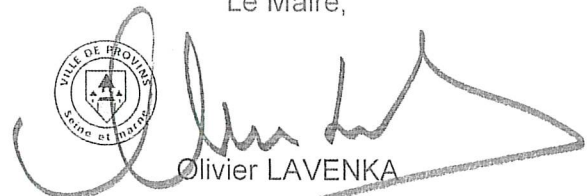
Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

⇒ De donner son accord sur le changement de dénomination de la « rue de la prairie » en :

« rue Caporal Jean-Paul LE FLOHIC »

- ⇒ De dire que cette dénomination prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation correspondante et de l'accomplissement des formalités administratives nécessaires.
- ⇒ D'assurer les mesures de publicité auprès de tous les organismes compétents et concernés.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,
Le Maire,**


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique TELERECOURS citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 9/07/2026

réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 9/07/2026




O. LAVENKA